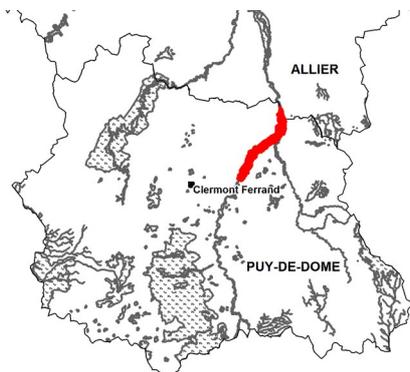




Évaluation des incidences NATURA 2000



Auvergne
Puy-de-Dôme - Allier



LE BIHOREAU GRIS (photo CEN Auvergne)

Site >> Val d'Allier de Saint-Yorre à Joze

CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

DIRECTIVE :	Oiseaux
N° D'IDENTIFICATION UE :	FR8312013
DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉ(S) :	Puy-de-Dôme (94 %), Allier (6 %)
COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) :	Puy-de-Dôme : Charnat, Culhat, Crevant-Laveine, Joze, Limons, Luzillat, Maringues, Mons, Puy-Guillaume, Ris, Saint-Priest- Bramefant, Vinzelles. Allier : Mariol, Saint-Yorre.
SURFACE :	5 640 ha
SITUATION DANS LE RÉSEAU RÉGIONAL :	Site linéaire au nord-est du département, recouvrant en partie les sites FR8301032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » et FR8301016 « Vallée de l'Allier sud ».
DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) :	Validé le 23/09/2010
STRUCTURE ANIMATRICE :	CEN Auvergne Contact : Samuel Esnouf Moulin de la Croûte, rue Léon Versepuy 63200 Riom 04 73 63 18 65 (stand. 04 73 63 18 27 ; fax 04 73 64 04 73) cen-auvergne@espaces-naturels.fr samuel.esnouf@espaces-naturels.fr



ENJEUX POUR LES ESPECES DU SITE

ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE QUI JUSTIFIENT LA DÉSIGNATION DU SITE

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
A023 Bihoreau gris	Petit héron trapu de 58-65 cm de long, noir dessus et sur la tête (engoncée dans les épaules), blanc dessous, à longue huppe de 2-4 fines plumes blanches tombant sur la nuque. Adeptes des arbres et fourrés le long des cours d'eau, lacs, étangs, et dans les marais.	<p>/ assez favorable sur le val d'Allier (mais population vulnérable car une seule colonie de reproduction dans la ZPS)</p> <p>Reproduction (80-150 couples nicheurs), hivernage et étape migratoire.</p> <p>La majorité se reproduit dans une seule colonie (au sud de la commune de Joze), avec d'autres espèces de hérons, dans une forêt alluviale relictuelle proche de l'Allier. 10 autres couples, à proximité immédiate de la ZPS, nichent dans une petite colonie près du lieu-dit « Marant » (commune de Mariol) et s'alimentent sur le val d'Allier.</p> <p>Intérêt majeur pour le site, lequel a une responsabilité particulièrement forte pour la préservation du Bihoreau gris en Auvergne.</p>	<p>Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires</p> <p>Altération / disparition des habitats</p> <p>Dérangements / abattages des sites de nidification (travaux, fréquentation) et d'alimentation</p>	<p>Ne pas polluer ; préserver la qualité de l'eau de l'Allier</p> <p>Conservé les zones humides : étangs, marais (roselières), cours d'eau (maintenir la dynamique fluviale), forêts alluviales, boires</p> <p>Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage, par une gestion extensive des zones humides</p> <p>Favoriser le réaménagement écologique de gravières (pour la nidification et l'alimentation)</p> <p>Proscrire ; ne pas déranger les couples lors de la reproduction</p>
A026 Aigrette garzette	Entièrement blanche (avec 2 longues plumes tombant sur la nuque en plumage nuptial), différant du Héron garde-bœufs par le plumage sans teinte ocre, les pattes noires aux doigts jaunes et le bec noir, mesurant 55-65 cm de long. Adeptes des eaux peu profondes : lacs, étangs, rivières, deltas, aussi marais salants et lagunes côtières.	<p>/ peu favorable sur le val d'Allier de Saint-Yorre à Joze (population vulnérable car un seul site de reproduction dans la ZPS)</p> <p>Reproduction (18-25 couples)</p> <p>Une seule colonie (au sud de la commune de Joze), avec d'autres espèces de hérons, dans une forêt alluviale relictuelle proche de l'Allier. 5 autres couples observés près du lieu-dit « Marant » (commune de Mariol). 2 autres héronnières de Hérons cendrés pourraient attirer prochainement des couples d'Aigrette garzette.</p> <p>Intérêt majeur pour le site, lequel héberge moins de 1 % de la population nicheuse française de l'espèce (rare et localisée en Auvergne).</p>	<p>Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires</p> <p>Altération / disparition des habitats</p> <p>Dérangements / abattages des sites de nidification (travaux, fréquentation)</p>	<p>Ne pas polluer ; préserver la qualité de l'eau de l'Allier</p> <p>Conservé les zones humides : étangs, marais, prairies humides, cours d'eau (maintenir la dynamique fluviale), forêts alluviales...</p> <p>Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage, par une gestion extensive des zones humides</p> <p>Favoriser le réaménagement écologique de gravières (pour la nidification et l'alimentation)</p> <p>Proscrire ; ne pas déranger les couples lors de la reproduction</p>
A027 Grande Aigrette	Presque aussi grande que le Héron cendré, et bien plus que l'Aigrette garzette (85-102 cm de long), entièrement blanche, à longues plumes tombant sur le	<p>/</p> <p>Hivernage et étape migratoire.</p>	<p>Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires</p> <p>Altération / disparition des habitats</p>	<p>Ne pas polluer</p> <p>Conservé les zones humides : étangs, marais (roselières)</p>

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	haut de la poitrine et le bas du cou, à bec jaune (noir avec la base jaune en période nuptiale). Adeptes des eaux peu profondes et calmes (marais, berges d'étangs, de lacs et de rivières, lagunes) en hiver, des roselières et arbres bordant les lacs et grands étangs en reproduction.		Dérangements / abattages des sites de nidification (travaux, fréquentation)	Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage Proscrire ; ne pas déranger les couples lors de la reproduction
A029 Héron pourpré	Grand héron élancé de 78-90 cm de long, brun-gris dessus et noir dessous, à calotte noire se terminant en huppe effilée sur la nuque. Adeptes des grandes roselières le long des cours d'eau, lacs, étangs, et dans les marais.	/ Etape migratoire.	Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires Altération / disparition des habitats Dérangements / abattages des sites de nidification (travaux, fréquentation)	Ne pas polluer Conservé les zones humides : étangs, marais (roselières) Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage Proscrire ; ne pas déranger les couples lors de la reproduction
A030 Cigogne noire	Echassier de 95-100 cm de long, à manteau noir, dessous de la queue, ventre et aisselles blancs. Adeptes des grandes zones boisées surtout feuillues, en plaine et près de zones humides.	/ Etape migratoire.	Altération / destruction des habitats Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires Dérangements dans les sites de nidification Passage / installation de lignes électriques	Conservé les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage Proscrire Eviter notamment en période de reproduction Eviter
A031 Cigogne blanche	Grand échassier long de 1-1,15 m, entièrement blanc hormis l'extrémité et le bord postérieur des ailes (noirs), à bec et pattes longs et rouge vif. Adeptes des prairies humides et zones marécageuses, tout en se nourrissant aussi dans les pâturages et cultures, appréciant le voisinage de l'Homme, surtout lors de la reproduction.	/ Etape migratoire.	Altération / destruction des habitats Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires Dérangements dans les sites de nidification Passage / installation de lignes électriques	Conservé les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage Proscrire Eviter notamment en période de reproduction Eviter
A072 Bondrée apivore	Rapace diurne de 52-60 cm de long, très semblable à la Buse variable mais à la tête petite. Adeptes des massifs boisés et prairies en mosaïque, avec présence régulière de zones humides.	/ Reproduction (5-10 couples nicheurs) et étape migratoire.	Utilisation de produits phytosanitaires provoquant une diminution des proies Coupes rases, plantations Dérangements à proximité de l'aire	Eviter Maintenir les habitats forestiers originels Toujours rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction
A073 Milan noir	Rapace diurne de 50-60 cm de long, à la queue faiblement échancrée et à la coloration très sombre. Adeptes des grandes vallées	/ favorable (couples répartis de façon homogène sur l'ensemble du site) Reproduction (60-95	Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides,	Eviter ces produits ; favoriser le piégeage

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	alluviales. Niche dans les zones forestières à proximité de milieux aquatiques mais fréquente une grande diversité de milieux pour se nourrir (zones cultivées, bocage, bois, zones humides...)	couples nicheurs, plus de 17 % des effectifs du département) et étape migratoire. Le Milan noir recherche préférentiellement les forêts alluviales où il installe son nid dans les peupliers. Il semble se nourrir surtout sur la rivière Allier, mais fréquente aussi les prairies du lit majeur. Intérêt majeur pour le site, lequel représente un enjeu départemental pour l'espèce.	bromadiolone (lutte contre les rongeurs)... Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Diminution de la disponibilité en charognes Installation de lignes électriques Dérangement à proximité de l'aire en période de nidification	Maintenir dans un bon état la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture / sylviculture extensives, notamment les forêts alluviales âgées (nids), les prairies et cours d'eau (proies) Laisser les carcasses sur place Eviter Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction (avril à juin) Rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve
A074 Milan royal	Rapace diurne de 59-66 cm de long, à la queue profondément échancrée et à la tête grise finement striée de noir tranchant avec le reste du corps (roux). Adeptes des zones agricoles ouvertes associant élevage extensif et polyculture, des lisières de massifs forestiers (niche le plus souvent en forêt), souvent en piémont des massifs montagneux	/ Reproduction et étape migratoire (disparu).	Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)... Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Installation de lignes électriques Dérangement à proximité de l'aire en période de nidification	Eviter ces produits Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Eviter Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction Rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve
A080 Circaète- Jean-le-Blanc	Rapace diurne de 65-70 cm de long, aux ailes brunes dessus et blanches dessous, corps tacheté. Adeptes des milieux ouverts et ensoleillés riches en reptiles (dont il se nourrit), alternant avec landes, forêts et zones humides. Niche souvent à la cime d'arbres tabulaires	/ Etape migratoire.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre...) Activités forestières (coupes, ouvertures de	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction Rechercher les couples avant travaux

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
			pistes...)	
			Utilisation de pesticides	Proscrire
A081 Busard des roseaux	Plus sombre et plus grand (48-56 cm de long) que les autres busards, mâle brun foncé dessus, brun-roux dessous, avec la tête et le cou jaunâtres et rayés de brun ; femelle brune avec la calotte, la gorge et le bord antérieur des ailes jaunâtres. Adeptes des grandes roselières dans les marais ou jouxtant les étangs et lacs peu profonds, ainsi que des prairies humides pour chasser.	/ Etape migratoire.	Altération / disparition des zones humides (boisement ou mise en culture suite au drainage ou au comblement naturel)	Préserver les zones humides
			Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle
			Pollution de l'eau	Maintenir la qualité de l'eau
A082 Busard Saint-Martin	Rapace diurne élancé de 44-52 cm de long, gris bleuté dessus et blanc dessous avec le bout des ailes noir (mâle), brun foncé nuancé de roux dessus et blanc jaunâtre rayé de brun dessous (femelle). Adeptes des milieux ouverts à végétation peu élevée, survolés à 1-2 mètres de hauteur : champs, prairies, friches basses, aussi landes, coupes forestières et marais.	/ Résident (0-1 couple) et étape migratoire.	Destruction / altération des habitats de reproduction par drainage des marais, intensification de l'agriculture et de la sylviculture (plantations)	Eviter ces pratiques
			Travaux forestiers	Travailler en dehors de la période de reproduction
A084 Busard cendré	Rapace diurne élancé, long de 42-47 cm de long, mâle gris cendré dessus avec une fine barre noire sur les ailes, blanc strié de rouille dessous avec 2 fines barres noires sous les ailes (noires à leur extrémité) ; femelle brune dessus avec une tache blanche au croupion, brun clair tacheté et barré de brun-noir dessous. Adeptes de milieux ouverts variés à végétation peu élevée, survolés à 1-2 mètres de hauteur : champs de céréales, prairies, friches, landes, marais, jeunes plantations...	/ Etape migratoire.	Récolte précoce des céréales (devenues son habitat de substitution pour la nidification) et mutations agricoles (passage au maïs)	Pratiquer une récolte plus tardive permettant l'envol des jeunes, conserver les cultures de céréales Repérer / déplacer les nids et jeunes avant / pendant la récolte
			Destruction / boisement des landes (habitat de nidification originel)	Maintenir les landes
A092 Aigle botté	Le plus petit des aigles avec 52-57 cm de long, à grosse tête proéminente. Forme claire blanche dessus et un peu striée à la poitrine et à la tête ; forme sombre brun foncé à brun roux dessous. Adeptes des milieux forestiers ou semi-forestiers calmes et secs, entrecoupés d'espaces ouverts ou de landes, nichant souvent dans de vieux arbres en haut de versants bien exposés	/ Etape migratoire	Diminution des grands massifs forestiers	Maintenir les habitats forestiers
			Travaux forestiers et autres activités (tourisme, sport...)	Toujours rechercher les couples avant travaux sur les forêts de pente Réaliser les activités hors période de reproduction
A094 Balbuzard pêcheur	Grand rapace diurne (50-58 cm de long) au corps élancé, brun foncé dessus, blanc dessous avec une barre noire sous les ailes (tenues coudées en vol) et une grosse tache noire au niveau de leurs poignets ; tête claire, trait noir sur les yeux jaunes, assez long bec crochu.	/ Etape migratoire	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	Hôte des abords largement boisés des grands cours d'eau, étangs et lacs lui procurant des territoires de pêche vastes et variés.		sites de nidification et d'alimentation Altération des eaux stagnantes (drainage) ou courantes (recalibrage des berges) Pollution de l'eau	Conservier l'état naturel des surfaces d'eau libre : étangs, lacs, grands cours d'eau Maintenir la qualité de l'eau et de la ressource piscicole
A098 Faucon émerillon	Petit rapace diurne (24-33 cm de long), plus robuste que les autres petits faucons, mâle gris-bleu dessus et crème roussâtre fortement tacheté de brun-noir dessous, à queue grise mais noire à l'extrémité ; femelle brun foncé dessus, crème strié de brun-noir dessous, à queue brune mais noire au bout. En hiver, principalement hôte des estuaires et du littoral ouest, mais pouvant être rencontré partout ailleurs en plaine notamment lors des migrations : marais, polders, landes, cultures...	/ Etape migratoire.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats ouverts grâce à une agriculture traditionnelle Eviter les reboisements (pins...)
A103 Faucon pèlerin	Femelle de ce rapace diurne à la taille d'un gros pigeon, et d'un tiers supérieure au mâle, de 34-50 cm. Gorge et et haut de la poitrine blancs, dessus gris bleu à gris ardoise, dessous blanc strié de noir, moustache arrondie sombre. Adeptes des sites rupestres (falaises, barres rocheuses) pour nicher	/ Etape migratoire.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Travaux, développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre...) Destruction directe au fusil et désairage des jeunes pour la fauconnerie	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction Rechercher les couples avant travaux Proscrire
A127 Grue cendrée	oiseau imposant, en grande partie de couleur gris cendré comme son nom l'indique. Une épaisse touffe de plumes tombe à l'arrière du corps. La partie postérieure de l'aile est noire, comme le long cou et la tête qui sont traversés par une large bande blanche partant de l'arrière de l'œil et descendant de chaque côté du cou. Le dessus de la tête, dénudé, présente une calotte rouge. Le bec, long, droit et pointu, est gris verdâtre. Les pattes, très longues comme les ailes, sont noires. Le jeune de l'année se distingue par son corps gris teinté de brun, sa tête et son cou brun rougeâtre ; son œil est brun (rouge chez l'adulte). L'espèce mesure 1,1-1,2 m de long (dont 50-55 cm pour le corps), pour A l'automne et en hiver, la Grue cendrée fréquente les grandes	/ Etape migratoire.	Disparition / altération des habitats dues notamment à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements Assèchement des zones humides, drainage Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Maintenir une mosaïque de milieux agricoles ouverts favorable au nourrissage Conservier les zones humides : étangs, marais, prairies humides Ne pas polluer

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	cultures et les prairies proches de vastes plans d'eau peu profonds (dortoirs nocturnes) ; lors de la reproduction, les marais et tourbières jouxtant les plans d'eau sont privilégiés.			
A133 Œdicnème criard	Curieux oiseau (40-44 cm de long) mimétique, brun-sable fortement strié de noir dessus, à sourcil, « moustache », gorge, ventre et barres alaires blancs, grands yeux et longues pattes jaunes. Hôte des lieux plats et caillouteux, chauds et secs, à végétation clairsemée : steppes, pelouses naturelles ou artificielles, cultures, berges et îles des cours d'eau lents, dunes.	/ très défavorable Reproduction (3-10 couples nicheurs) et étape migratoire. Les effectifs ont fortement régressé : 50 couples en 1990, 20-30 en 1999 et 3 en 2002. En dehors du lit mineur de l'Allier, l'espèce a quasiment disparu. L'essentiel des sites de nidification sont dans la partie nord du site, dans la zone du lit mineur non endiguée (8 sites cartographiés), sur les grandes plages de galets pourvues d'une végétation herbacée maigre et disparate. Un seul site de reproduction est implanté en zone cultivée. Intérêt majeur pour le site : au niveau départemental l'espèce est très menacée et ne se maintient que dans le val d'Allier ; le site a toutefois une faible responsabilité pour la conservation de l'espèce aux niveaux national et régional.	Fragmentation des habitats suite à l'urbanisation et aux incendies Intensification de l'agriculture (développement des monocultures : maïsiculture..., destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites d'alimentation Aménagement des grands fleuves, perturbation de la dynamique fluviale (exploitation de granulats...) Dérangement des adultes / destruction des nichées sur les plages de galets (promeneurs, chiens, véhicules tout terrain, bovins, engins agricoles, exploitation de granulats et autres aménagements perturbant la rivière)	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (diminution des traitements chimiques, préservation des prairies de fauche, des landes, des bandes herbeuses, des jachères faune sauvage et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies Préserver la naturalité des rivières Proscrire ; mettre en défens les zones de galets pendant la période de reproduction (avril à juillet)
A140 Pluvier doré	Oiseau de 26-29 cm de long ; en plumage nuptial, dessus brun-noir tacheté de jaune, face, avant du cou, poitrine et ventre noirs et séparés des parties supérieures par une ligne blanche en « S » partant du bec jusqu'au-dessous de la queue (blanc) ; en hiver, dessus brun tacheté de jaune, joues, cou et poitrine brun jaunâtre tacheté de gris, gorge, ventre et dessous des ailes blancs. En hiver, adepte des plaines cultivées et labourées (céréales d'hiver...), des prairies, polders et vasières.	/ Etape migratoire.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites d'alimentation Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies
A151 Combattant varié	Limicole rondelet (26-30 cm de long pour le mâle, 20-24 cm pour la femelle), au corps gris-brun tacheté de brun-noir et liseré de blanc dessus ; dessous blanc hormis la poitrine et les flancs gris-brun ; mâle en plumage nuptial remarquable par sa volumineuse collerette et la double crête de plumes érectiles de couleur variable. Adepte des milieux humides à végétation clairsemée : prairies, dépressions au sein de cultures, berges vaseuses, marais...	/ Etape migratoire.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites d'alimentation Altération / disparition des zones humides (boisement ou mise en culture suite au drainage ou au comblement naturel)	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles semi-ouverts grâce à une agriculture traditionnelle Conserver le caractère semi-ouvert

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
			Pollution de l'eau	Ne pas polluer
A166 Chevalier sylvain	Limicole élané (19-21 cm de long) à bec modérément long pour un chevalier, au corps brun-noir ponctué de roussâtre dessus, blanc dessous ainsi qu'au niveau du sourcil et du croupion ; cou et poitrine finement striés de gris. En migration, hôte des berges vaseuses envahies de végétation, des terrains faiblement inondés.	/ Etape migratoire.	Assèchement des zones humides, drainage Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable au nourrissage Ne pas polluer
A193 Sterne pierregarin	Espèce mesurant 31-35 cm de long, gris-bleu pâle dessus, blanc grisâtre dessous, à joues et gorge blanches, calotte noire (mais front blanc en hiver), long bec pointu rouge orangé avec la pointe noire (en hiver, noir teinté de rouge à la base), courtes pattes palmées rouge vif. En reproduction, adepte des bancs de sable ou de galets, sur les côtes et le long des grands cours d'eau ; en migration, aussi dans les lacs, étangs, sablières et lagunes.	/ défavorable (espèce très vulnérable en raison des faibles effectifs) Reproduction (0-10 couples nicheurs). Une seule colonie sur un îlot d'une carrière en eau, aux effectifs très fluctuants et faibles, car l'espèce est en limite d'aire de répartition. Intérêt majeur pour le site.	Assèchement des zones humides, drainage Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires Altération de la dynamique des cours d'eau (recalibrage des berges, etc.) Dérangement des colonies : (fréquentation touristique (promeneurs, canoës...) et autres activités nautiques, urbanisation	Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage Lutter contre la fermeture par la végétation Ne pas polluer Maintenir la dynamique fluviale ; si elle est trop faible, scarifier éventuellement la végétation des îlots de graviers Proscrire ; réaménager de façon écologique les carrières en eau, mettre en place des radeaux flottants artificiels (entretien régulier)
A195 Sterne naine	La plus petite sterne européenne (22-24 cm de long) gris-bleu pâle dessus et sur le croupion, à bout des ailes bordé de noir, calotte et trait la reliant au bec noirs (en hiver, calotte limitée à l'arrière de la tête), reste du corps blanc pur, long bec pointu jaune vif avec la pointe noire (tout noir en hiver), courtes pattes palmées jaune orangé. En reproduction, adepte des bancs de sable et de galets, sur les côtes, les îles des grands cours d'eau et des gravières.	/ Etape migratoire.	Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires Altération de la dynamique des cours d'eau (recalibrage des berges, etc.) Brusque montée des eaux par lâchers de barrages Dérangement des colonies : (fréquentation touristique (promeneurs, canoës...) et autres activités nautiques, urbanisation	Ne pas polluer Maintenir la dynamique fluviale Faire des lâchers progressifs Eviter
A196 Guifette moustac	Petite sterne (23-25 cm de long) à long bec pointu rouge vif et courtes pattes palmées rouge foncé ; en plumage nuptial, dessus et croupion gris-cendré, dessous du corps gris ardoisé, joues et dessous des ailes et de la queue blancs, calotte noire ; en hiver, dessous blanc et calotte tachée de blanc, limitée à l'arrière de la tête et se prolongeant jusqu'à l'oeil. En reproduction, adepte des marais le plus souvent pâturés et étangs peu profonds à végétation aquatique bien développée, parfois des prairies inondées.	/ Etape migratoire.	Assèchement des zones humides, drainage Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage Ne pas polluer
A197 Guifette noire	Petite sterne (22-24 cm de long) au long bec pointu noir et aux	/	Assèchement des zones humides, drainage	Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	courtes pattes palmées rouge foncé ; en plumage nuptial, tête, cou et dessous du corps noirs, bas du ventre et dessous de la queue blanc pur, reste du corps d'un gris plus ou moins foncé ; en hiver, dessous, front et nuque blancs, dessus gris, avec une petite calotte noire des yeux jusqu'aux joues. En reproduction, adepte des marais et étangs peu profonds et à végétation flottante, des prairies peu inondées ; eaux côtières en hiver et migration.	Etape migratoire.		humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage Ne pas polluer
A222 Hibou des marais	Rapace nocturne de taille moyenne (37-39 cm de long), fauve roussâtre strié de brun-noir dessus, blanc roussâtre parcouru de brun-noir dessous, à face circulaire blanc jaunâtre, yeux jaunes entourés de noir, épais bec noir et crochu, aigrettes très réduites. Hôte des lieux sans arbres et à végétation basse : prairies humides, marais, landes, cultures, friches, dunes, à faible altitude.	/ Etape migratoire.	Assèchement des zones humides, drainage Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires Dérangements dans les sites de nidification	Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage Ne pas polluer Eviter notamment lors de la reproduction
A229 Martin-pêcheur d'Europe	Oiseau vivement coloré (bleu-vert métallique, roux chaud sur les parties inférieures) de 17-20 cm, au corps court et trapu comparé à la grosse tête prolongée d'un long bec en poignard (4 cm). Adepte des rives des cours d'eau et des lacs, des étangs, gravières en eau, marais et canaux peu turbides, avec secteurs de berges meubles et abruptes (érodées) pour le forage du nid	/ Résident (15-20 couples nicheurs).	Canalisation des cours d'eau, déboisement des berges... Drainage des zones humides Pollution de l'eau	Maintenir la dynamique fluviale (berges naturelles...) Ne pas drainer Maintenir la qualité de l'eau et de la ressource piscicole
A234 Pic cendré	Pic de 27-28 cm, à dos vert, tête grise (tache rouge sur le front du mâle), moustache noire. Tambourinage lent, long et espacé. Adepte des forêts feuillues claires (hêtraies et chênaies surtout), à grande diversité de structure ; loge souvent dans un Hêtre mort	/ Résident (0-2 couples nicheurs) et étape migratoire (non retrouvé en 2002).	Diminution des grands massifs forestiers et coupe des vieux arbres	Conserver les vieux massifs de conifères parsemés de feuillus et entrecoupés de larges clairières Conserver les arbres morts et à loges
A236 Pic noir	Le plus grand pic européen (44-48 cm de long), entièrement noir sauf une tache rouge vif du front à la nuque chez le mâle, limitée à la nuque chez la femelle. Tambourinage audible à plus d'un kilomètre. Adepte des grands massifs boisés (200-500 ha), avec présence d'arbres âgés et de bois mort en abondance (troncs, grosses branches, souches)	/ Résident (1-2 couples nicheurs), hivernage et étape migratoire.	Diminution des grands massifs forestiers et coupe des vieux arbres	Préserver les massifs de résineux et de Hêtres avec des arbres d'âges et de tailles différents Conserver les arbres morts et à loges
A238 Pic mar	Pic de 19-22 cm de long, à plumage mélangé de noir et de blanc et à calotte rouge (plus vive et unie chez le mâle). Tambourinage exceptionnel et de faible portée. Adepte des vieilles forêts feuillues (chênaies et chênaies-charmaies surtout), régulièrement dans les	/ Résident (reproduction possible mais alors très rare), hivernage et étape migratoire.	Diminution des grands massifs forestiers et coupe des vieux arbres	Conserver les vieux massifs de feuillus Conserver les arbres morts et à loges

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	peuplements thermophiles d'essences à écorce rugueuse			
A246 Alouette lulu	Petite alouette de 15 cm de long, à teinte dominante brunâtre dessus, blanche dessous (mais flancs et poitrine lignés de brun-noir). Adeptes des milieux dégagés, secs et ensoleillés en zone collinéenne et de moyenne montagne : bocage, landes, friches, pâturages pauvres, vignes et clairières forestières	/ Résidente (plus de 100 couples nicheurs) et étape migratoire. Intérêt majeur.	Disparition / modification des habitats suite à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements	Maintenir le pâturage extensif et débroussailler Maintenir les haies, murets et bosquets
A255 Pipit rousseline	Grand pipit (16,5 cm de long) à la longue queue évoquant en vol une bergeronnette, fauve pâle un peu strié de brun dessus et sur la calotte, blanc-crème dessous (lavé de roussâtre sur la poitrine et les flancs), à large sourcil crème souligné de brun-noir du bec jusque derrière l'œil. Adeptes des lieux sablonneux, plats et secs, à végétation rase piquetée de buissons : plaines caillouteuses, pelouses, jachères, landes basses, gravières, carrières, lits secs des cours d'eau, causses, dunes.	/ Etape migratoire.	Embroussaillage et colonisation par la forêt	Maintenir les zones de landes par un pâturage extensif tardif
A338 Pie-grièche écorcheur	Passereau de 16-18 cm de long, à la silhouette d'un « rapace miniature ». Mâle vivement coloré, à manteau brun-roux, calotte et croupion gris cendré, dessous rose vineux, masque noir de « bandit ». Femelle terne, brun-gris dessus, blanc jaunâtre sale dessous (barré de lignes noires), masque moins net. Adeptes des milieux semi-ouverts : prairies et prés extensifs ponctués de buissons bas et d'arbres isolés (souvent épineux), clôtures barbelées	/ Reproduction (50-100 couples nicheurs).	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies Usage des pesticides Abandon des clôtures et destruction des épineux	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies Maintenir les haies et bosquets Proscrire Conserver des clôtures barbelées et des buissons épineux

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DOCOB

ENJEUX GÉNÉRAUX DE PRÉSERVATION DU SITE

Important site alluvial en Auvergne, le val d'Allier est reconnu comme étant une zone humide d'importance internationale par la richesse de ses milieux et son intérêt pour les oiseaux ; 34 espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » fréquentent ainsi la ZPS :

- 13 d'entre elles s'y reproduisent régulièrement, dont certaines rares : le Milan noir, la Sterne pierregarin, l'Oedicnème criard, le Bihoreau gris et l'Aigrette garzette sont les 5 espèces d'intérêt majeur pour le site ;
- les 21 autres étant présentes en hivernage ou lors d'étape migratoire, dont la Grande Aigrette, le Balbuzard pêcheur, la Grue cendrée, divers anatidés et limicoles...).

Les rives de l'Allier abritent également la nidification de plusieurs autres espèces remarquables typiques des bords de l'Allier : Martin-pêcheur (annexe I), Guêpier d'Europe, Hirondelle des rivages, Chevalier guignette, Petit Gravelot.

Les forêts alluviales (autre milieu typique du val d'Allier) permettent également la reproduction des oiseaux forestiers de l'annexe I : Bondrée apivore, Pics noir, mar, cendré, Faucon hobereau, Hérons gardeboeufs et cendré.

Les prairies bocagères abritent deux passereaux inscrits à l'annexe I : la Pie-grièche écorcheur et l'Alouette lulu. Le Busard Saint-Martin (annexe I) peut aussi nicher dans les cultures du lit majeur.

Les 2 grands enjeux résident ainsi dans le maintien de la dynamique fluviale (absence d'enrochements et d'extraction de granulats) et d'une agriculture extensive, la tendance actuelle étant à l'extension des cultures irriguées (disparition des prairies, des forêts et landes arbustives).

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION DU SITE

Maintenir la dynamique fluviale (objectif prioritaire) :

- limiter au maximum la création de nouveaux enrochements ;
- ne pas construire de nouvelles habitations susceptibles d'impliquer la création de nouvelles protections de berges.

Maintenir la dynamique des habitats et leur diversité (mosaïque d'habitats : prairies, forêts...) (objectif prioritaire)

Maintenir les continuités écologiques dans le respect des usages actuels :

- maintenir les continuités longitudinales et transversales ;
- maintenir et améliorer les connections entre certaines annexes hydrauliques et la Dore et l'Allier.

Préserver et restaurer la qualité de l'eau et ne pas multiplier les pompages :

- veiller à la qualité des petites alimentations en eau (fossés, ruisseaux).

Maintenir et encourager la gestion extensive des prairies

- particulièrement dans les zones tampons pour la protection des captages.

Préserver la forêt alluviale et la végétation rivulaire

- rôle important de zone tampon ;
- reconversion éventuelle de peupleraies.

Maintenir les annexes alluviales

Prévenir et maîtriser les espèces invasives, végétales ou animales



SITES INTERNET CONSULTABLES

Sites internet Natura 2000 de l'État :

DDT du Puy-de-Dôme :

<http://www-services-etat-puy-de-dome.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/zps-val-d-allier-saint-yorre-joze-fr8312013-r894.html>

DDT de l'Allier :

<http://www.allier.gouv.fr/espaces-naturels-biodiversite-r40.html>

Rubrique Natura 2000 du site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes:

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/fr8312013-zps-val-d-allier-saint-yorre-joze-a5981.html>

Les cahiers d'habitats sur le site du Muséum national d'histoire naturelle :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/download/fr/docNatura2000Cahhab.jsp>

Site du CEN (Conservatoire d'espaces naturels) d'Auvergne :

www.cen-auvergne.fr

Site Natura 2000 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » :

<http://val-allier-63.n2000.fr/>

SOURCES

Opérateur : Agence Mosaïque Environnement

19, rue docteur Rollet - 69100 Villeurbanne

Tel : 04 78 03 18 18 Fax : 04 78 03 71 51 email : mosaique.env@free.fr

Document d'objectifs « FR8312013 « Val d'Allier Saint-Yorre / Joze » »

Charte Natura 2000 « Sites FR8301032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » et FR8312013 « Val d'Allier Saint-Yorre / Joze » »

Cahiers d'habitats « Oiseaux » (version provisoire)

Duquet, M., 1996. Inventaire de la faune de France. Nathan, MNHN, 416 p.



Version juin 2012